www.adg.be

Arbeitsamt der DG

Infos für Arbeitgeber

Aides à l'emploi

Engagement de chômeurs de longue durée (Activa)

Quels avantages pour l'employeur ?

- Une réduction des cotisations patronales pour la sécurité sociale
- Dans certains cas, une „allocation de travail" déductible du salaire net

Quels employeurs ?

- Tous les employeurs du secteur privé, en ce compris le secteur non marchand
- La plupart des services publics (il y a des exceptions)

Quels demandeurs d'emploi ?

D'une manière générale, les demandeurs d'emploi doivent remplir les conditions suivantes :

- être inscrits comme demandeurs d'emploi
- être en possession de la carte de travail Activa
- être au chômage depuis un certain temps

Quel contrat ?

Un contrat de travail normal

- à durée déterminée
- à durée indéterminée
- à temps plein
- à temps partiel (au moins 27,5%)

Quelles formalités ?

- Aucune: procédure Dimona / Dmfa

Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Conseil Entreprises
Vennbahnstraße 4/2
4780 Saint-Vith
☎ +32 (0)80 280060

www.adg.be
betriebsberatung@adg.be

16.01.2014